

Honoraires



Le tarif de nos honoraires est indiqué ci-dessous.

Ces tarifs représentent une moyenne ; des aménagements dégressifs pourront être apportés en fonction de l'importance de notre intervention. La charge en est définie contractuellement lors de la signature du mandat, soit Vendeur, soit Acquéreur (cf. les deux barèmes distincts ci-dessous).

Les honoraires sont calculés sur le prix de vente du bien par tranches cumulatives : les montants d'honoraires obtenus pour chaque tranche sont additionnés et le montant total arrondi à l'euro supérieur.

En cas de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier, le barème applicable est celui du titulaire du mandat initial.

N'hésitez pas à nous consulter pour de plus amples renseignements.

| Honoraires à la charge du VENDEUR – Appartements, Villas et Terrains | |
|---|-----------------------------------|
| Tranche du prix de vente | Taux TTC d'honoraires par tranche |
| jusqu'à 40 000 € | 4 000 € TTC |
| de 40 001 € à 80 000 € | 5,5 % |
| de 80 001 € à 120 000 € | 5 % |
| de 120 001 € à 160 000 € | 4,5 % |
| de 160 001 € à 200 000 € | 4 % |
| 200 001 € et au delà | 3,5 % |

Exemple 1 : Pour un prix de vente de 150 000 €, le montant des honoraires est de : $4\,000 + (5,5\% \times (80\,000 - 40\,001)) + (5\% \times (120\,000 - 80\,001)) + (4,5\% \times (150\,000 - 120\,001)) = 9\,550$ € TTC

| Honoraires à la charge de l'ACQUEREUR – Appartements, Villas et Terrains | |
|---|-----------------------------------|
| Tranche du prix de vente honoraires inclus | Taux TTC d'honoraires par tranche |
| jusqu'à 40 000 € | 4 000 € TTC |
| de 40 001 € à 80 000 € | 5,5 % |
| de 80 001 € à 120 000 € | 5 % |
| de 120 001 € à 160 000 € | 4,5 % |
| de 160 001 € à 200 000 € | 4 % |
| 200 001 € et au delà | 3,5 % |

Exemple 2 : Pour un prix de vente de 370 000 € honoraires inclus à la charge de l'acquéreur : le montant des honoraires est de : $4\,000 + (5,5\% \times (80\,000 - 40\,001)) + (5\% \times (120\,000 - 80\,001)) + (4,5\% \times (160\,000 - 120\,001)) + (4\% \times (200\,000 - 160\,001)) + (3,5\% \times (370\,000 - 200\,001)) = 17\,550$ € TTC

Soit des honoraires à la charge de l'acquéreur de 4,98 %^(*) et un prix hors honoraires de 352 450 €

^(*) : L'assiette légale du calcul du pourcentage des honoraires totaux est le prix du bien hors honoraires.

| Honoraires d'Agence | |
|--|--|
| Garages, Parkings, Murs Commerciaux ou Professionnels | 10 % TTC du prix de vente, minimum 2 500 € TTC, à la charge de l'Acquéreur |
| Vente en Viager | Selon le type de bien, voir barème des honoraires détaillé ci-dessus : - en fonction de la valeur de la nue-propriété si occupé, - en fonction de la valeur vénale si libre. |

TVA au taux légal en vigueur soit 20%.
La remise d'une note d'honoraires est obligatoire.
Document en vigueur au 02 décembre 2019.



"Terres du Sud Immobilier" S.A.R.L. au capital de 8.000 € - RCS Toulon 441 135 001 - Siret 441 135 001 00028 - Code NAF 6831Z
Caisse de Garantie de l'Immobilier GALIAN - 89, rue La Boétie - 75008 Paris - CPI 8305 2016 000 010 923 délivrée par la CCI du Var.